

QUÉBEC.

Les questions d'éducation dans la province de Québec relèvent du surintendant de l'instruction publique, assisté d'un conseil qui comprend 35 membres, et qui se décompose en comités pour la gestion respective des écoles catholiques et des écoles protestantes. L'âge d'admission aux écoles est de 5 à 16 ans. Les écoles sont maintenues au moyen, en partie, de cotisations municipales, et en partie de subventions du gouvernement de la province, et elles sont toutes et chacune placées sous la direction de bureaux locaux.

Le tableau suivant indique le nombre des établissements d'éducation de tous rangs dans la province.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION DANS QUÉBEC, 1901-1902.

ÉTABLISSEMENTS.	Sous la gestion de com- missaires.				Totaux.
		Libres.	Elémentaires.	Supérieurs.	
<i>Ecoles catholiques romaines.</i>					
Ecoles élémentaires.....	4,354	45	4,399	4,399
Ecoles modèles ..	395	128	523	523
Académies.....	47	89	136	136
Ecoles normales.....	4	4	4
Collèges classiques	19	19	19
Universités.....	2	2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles.	3	3	3
Total	4,796	290	4,399	687	5,086
<i>Ecoles protestantes.</i>					
Ecoles élémentaires.....	895	4	899	899
Ecoles modèles.....	45	45	45
Académies.....	29	1	30	30
Ecoles normales.....	1	1	1
Universités.....	2	2	2
Ecoles de sourds-muets et d'aveugles.	1	1	1
Total	969	9	899	79	978
Ecoles annexées aux écoles normales.....	6	6	6
Ecoles des arts et manufactures..	8	8	8
Grand total des écoles.....	5,765	313	5,298	780	6,078